

Suicide : Les 63 préconisations du Sénat

19/03/2021



Actus Agricoles

Alors que le ministère de l'Agriculture doit proposer un plan d'action pour la prévention des difficultés et des suicides en agriculture, basé sur le rapport du député Damaisin, les sénateurs ont eu aussi des propositions à formuler. « L'amélioration des conditions d'exploitation des agriculteurs, l'identification en amont des agriculteurs en difficultés et leur accompagnement par des dispositifs ciblés sont une urgente nécessité, qui doit mobiliser activement l'État et l'ensemble de la société », estiment-ils.

C'est l'objet des 63 propositions formulées par le rapport des sénateurs Françoise Férat (Union centriste - Marne) et Henri Cabanel (RDSE - Hérault) adopté le 17 mars 2021 par la commission des affaires économiques du Sénat. Ce document se veut être la traduction des attentes du terrain, recueillies au terme d'échanges nombreux avec des proches de victimes (famille, amis, voisins, associés...), des agriculteurs en difficultés ou ayant tenté de commettre l'irréparable, des organismes agricoles (syndicats, MSA, chambres d'agriculture...), et les pouvoirs publics. Les deux sénateurs se sont rendus dans cinq départements et ont organisé un appel à témoignages sur le site internet du Sénat. Les rapporteurs ont également recueilli l'avis de l'ensemble des préfectures départementales de France et des chambres d'agriculture.

Le phénomène de surmortalité par suicide en agriculture est désormais incontesté. Si les causes sont multifactorielles, elles mêlent des éléments objectivables, comme la faiblesse du revenu, l'endettement et le dénigrement de la profession agricole, et des ressorts intimes (manque de reconnaissance, burn-out, isolement, problèmes personnels...). Pour autant, il passe encore sous les radars, frappé par un manque problématique de données récentes et actualisées et une forme de tabou dans ce secteur qui inhibe la prise de parole. Les sénateurs jugent « urgent que l'Etat mette en œuvre une ambitieuse politique publique de soutien, à la hauteur du fléau qui fragilise et emporte ceux qui nous nourrissent ».

Pour Françoise Férat, « La première étape, constamment mise en avant par les acteurs agricoles lors de nos échanges, est de « ré-humaniser » les procédures souvent froides et mécaniques, de placer l'humain au centre des interactions avec la machine administrative ». « Il y a en outre un réel travail de coordination des dispositifs et des acteurs à mener, qu'il s'agisse de la MSA, des préfectures, des chambres d'agriculture ou des autres parties prenantes comme les banques ou les coopératives, estime Henri Cabanel. Face à la détresse, personne n'est en mesure de s'y retrouver dans ce nœud inextricable d'outils et d'interlocuteurs ».

Les sénateurs proposent 5 axes de travail :

- Mieux connaître et reconnaître le phénomène
- Mieux prévenir la détresse des agriculteurs en renforçant leur mieux-être
- Mieux identifier les agriculteurs en détresse
- Mieux accompagner les agriculteurs en détresse
- Mieux accompagner les familles endeuillées

La liste des 63 recommandations est accessible [ICI](#).